

DELIBERATION – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal sous la présidence de Mme Nicole OSSWALD, la plus âgée des membres du Conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par la 1^{ère} adjointe sortante.

Etaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, FORESTIER ADRIEN, HUCK BRIGITTE, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Secrétaire de séance : Brigitte FORLER

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 12 juin 2023

DM N°032/2023 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrage blancs (art. L 65 du code électoral) Nombre de suffrages exprimés : 2

Majorité absolue : 9

Liste FORLER : 16 voix

Monsieur le Maire proclame adjoints et les installe immédiatement

Première adjointe : Brigitte FORLER

2ème adjoint : Pascal SCHLICHTER

3ème adjointe : Christiane HIGI

4ème adjoint : Henri-Pierre GANGLOFF.

Fait et délibéré à Mittelhausbergen le 16 juin 2023

Le Maire

Alexandre LORENTZ

